

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie d'Île-de-France  
et gendarmerie pour la zone de défense  
et de sécurité de Paris

**Décision n° 21481 du 7 avril 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité de Paris**

NOR : INTJ1709384S

Le commandant de la région de gendarmerie d'Île-de-France et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 73112 le 1<sup>er</sup> décembre 2016 (NOR : INTJ1630307S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> mai 2017:

<b>Gaillard-Midol</b> Xavier	NIGEND : 197 081	NLS : 8 048 513
<b>Lombart</b> Guillaume	NIGEND : 231 436	NLS : 8 078 542
<b>Larribaigt</b> Pierre	NIGEND : 224 252	NLS : 8 083 942
<b>Ivrise</b> Marc	NIGEND : 338 083	NLS : 8 106 418
<b>Claude</b> Alban	NIGEND : 232 452	NLS : 8 078 921
<b>Esquivié</b> Amaury	NIGEND : 339 891	NLS : 8 109 163
<b>Hericher</b> Jean	NIGEND : 117 792	NLS : 5 218 861

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 avril 2017.

*Le général de corps d'armée,  
commandant la région de gendarmerie d'Île-de-France  
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité de Paris,*  
J.-M. LOUBÈS